

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1434

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 28

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« des »,

insérer les mots :

« investissements réalisés pendant la période des ».

II. – En conséquence, après la référence :

« L. 521-16 »,

supprimer la fin de la même phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.